

DOSSIER

BUDGET 2019 : PRIORITÉ AUX SERVICES À LA POPULATION

L'élaboration du budget est un moment fort de la vie municipale. Il est le reflet de la politique et des ambitions portées par la Ville. Adopté à la majorité le 8 avril dernier, le budget 2019 s'articule autour de 3 grandes lignes : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des charges du personnel, un programme d'investissement ambitieux, sans augmentation de la fiscalité. Explications.

10

Notre ville, comme l'ensemble des collectivités locales, doit contribuer au redressement des comptes publics. La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée. Concernant l'investissement, la Ville s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement très raisonnable.

Limiter les dépenses de fonctionnement

La Municipalité poursuit sa gestion rigoureuse des finances publiques. Depuis plusieurs années, il est demandé aux services municipaux de limiter les charges liées au fonctionnement quotidien de chacun des services. Malgré une légère hausse de moins de 6% (environ 62 000€) dû aux inondations, ces efforts portent à nouveau leurs fruits car nous arrivons à contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion. La masse salariale de 2 350 900€ est en baisse de 0,85% en 2019 par le non-remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Des investissements pour les générations futures

Une ville qui grandit est une ville qui pense à demain, aux générations à venir. C'est pourquoi, à La Ferrière-Gaucher, le programme d'investissement 2019 reste ambitieux malgré le contexte budgétaire contraignant. La Ville s'est fixée un objectif positif : poursuivre une stratégie d'investissement pour assurer l'avenir de la collectivité tout en ne s'endettant pas davantage. Cette orientation suppose à la fois de renforcer la capacité d'autofinancement de la collectivité tout en planifiant au mieux les dépenses à réaliser. Pour un montant de 977 619,49€, il répond aux besoins de réfections de voirie, des écoles et de modernisation des services publics.

Pas d'augmentation d'impôts

Pour la troisième année consécutive, et conformément aux engagements pris par la Municipalité de ne pas alourdir la fiscalité des ménages, les taxes d'imposition n'augmentent pas. Les impôts locaux des Ferriots représentent 1 617 549€ de recettes pour la Ville.

11

INVESTISSEMENT

LES GRANDS PROJETS POUR 2019

Cette année, 977 619,49€ sont consacrés à l'amélioration de nos services publics, urbains. Malgré un contexte difficile, la priorité est de répondre aux demandes

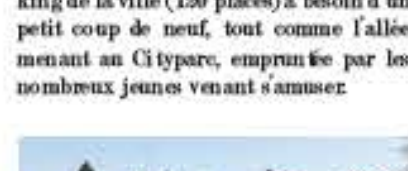
1/ Réfection du pont de La Fréville
64 686,60€

Fortement endommagé lors des inondations de 2015, le pont de La Fréville ne permet plus une circulation dite "normale", essentiellement pour les agriculteurs habitant à proximité qui empruntent avec leurs engins lourds.



2/ Reprise de la toiture du Grenouilles et de l'allée près du Cityparc
59 143,10€

Pour la sécurité des enfants et des associations qui fréquentent quotidiennement le gymnase, il a été décidé de réparer la toiture. Celle-ci présentait de plus en plus des fuites lors des intempéries.



3/ Remplacement des bordures de l'av. du Général Leclerc
59 940,00€

Fortement abîmées, les bordures de l'avenue du Général Leclerc seront refaites entières.



ATTENTION : la circulation sera difficile du 15 au 31 juillet.

4/ Réfection de la voie d'accès de La Commanderie
52 500,00€

Dégradée depuis plusieurs années, la voie d'accès menant à la Résidence pour Personnes Agées sera refaite et élargie. Tous les usagers en seront satisfaits.



5/ Réfection du parking des Grenouilles et de l'allée près du Cityparc
50 614,80€

Victime de son succès, le plus grand parking de la ville (130 places) a besoin d'un petit coup de neuf, tout comme l'allée menant au Cityparc, empruntée par les nombreux jeunes venant s'amuser.



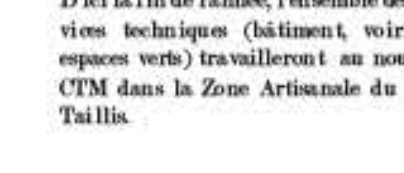
6/ Réfection de la tranchée rue de Paris
38 730,00€

Lors de l'enfouissement des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales, une partie de la tranchée s'est effondrée au fur et à mesure des passages de véhicules. Travaux remboursés suite à des malfaçons de l'entreprise.



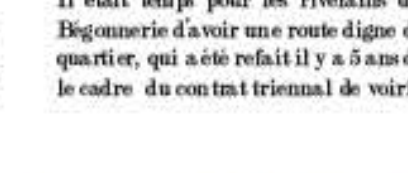
7/ Aménagement du nouveau Centre Technique Municipal
37 500,00€

D'ici la fin de l'année, l'ensemble des services techniques (bâtiment, voirie et espaces verts) travailleront au nouveau CTM dans la Zone Artisanale du Petit Taillis.



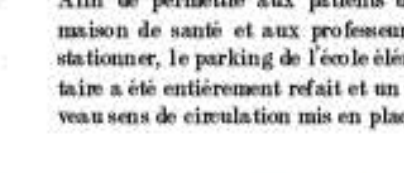
8/ Réfection de la bande roulement rue de la Begonerie
34 140,00€

Il était temps pour les riverains de la Begonerie d'avoir une route digne de ce quartier, qui a été refait il y a 5 ans dans le cadre du contrat triennal de voirie.



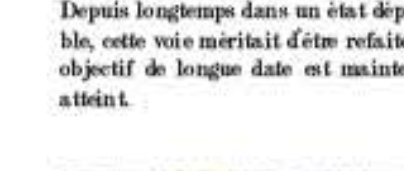
9/ Réfection du parking de l'école élémentaire
39 389,20€

Afin de permettre aux parents de la maison de santé et aux professeurs de stationner, le parking de l'école élémentaire a été entièrement refait et un nouveau sens de circulation mis en place.



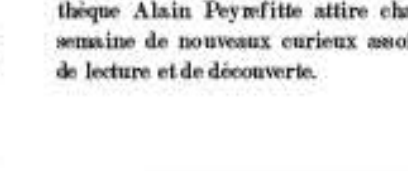
10/ Réfection de la bande de roulement de la rue de Sézanne
31 330,00€

Depuis longtemps dans un état déplorable, cette voie méritait d'être refaite. Cet objectif de longue date est maintenant atteint.



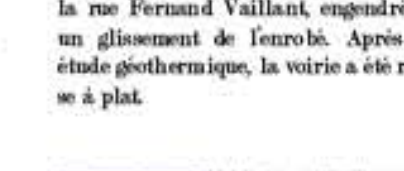
11/ Création de la Médiathèque Alain Peyrefitte
30 100,76€

Ouverte depuis le mois d'avril, la médiathèque Alain Peyrefitte attire chaque semaine de nouveaux curieux assoiffés de lecture et de découverte.



12/ Réfection de la rue Fernand Vaillant
29 738,00€

Tout Ferriots connaissait le dos d'âne de la rue Fernand Vaillant, engendré par un glissement de l'enrobé. Après une étude géothermique, la voirie a été remise à plat.



DOSSIER

à l'entretien du patrimoine, aux espaces publics et aux projets quotidiennes des habitants et de préparer l'avenir.

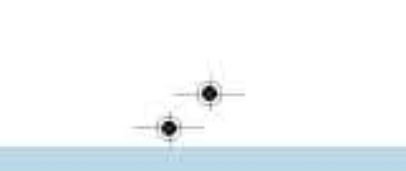
7/ Aménagement du nouveau Centre Technique Municipal
37 500,00€

D'ici la fin de l'année, l'ensemble des services techniques (bâtiment, voirie et espaces verts) travailleront au nouveau CTM dans la Zone Artisanale du Petit Taillis.



8/ Réfection de la bande roulement rue de la Begonerie
34 140,00€

Il était temps pour les riverains de la Begonerie d'avoir une route digne de ce quartier, qui a été refait il y a 5 ans dans le cadre du contrat triennal de voirie.



9/ Réfection du parking de l'école élémentaire
39 389,20€

Afin de permettre aux parents de la maison de santé et aux professeurs de stationner, le parking de l'école élémentaire a été entièrement refait et un nouveau sens de circulation mis en place.



10/ Réfection de la bande de roulement de la rue de Sézanne
31 330,00€

Depuis longtemps dans un état déplorable, cette voie méritait d'être refaite. Cet objectif de longue date est maintenant atteint.



11/ Création de la Médiathèque Alain Peyrefitte
30 100,76€

Ouverte depuis le mois d'avril, la médiathèque Alain Peyrefitte attire chaque semaine de nouveaux curieux assoiffés de lecture et de découverte.



12/ Réfection de la rue Fernand Vaillant
29 738,00€

Tout Ferriots connaissait le dos d'âne de la rue Fernand Vaillant, engendré par un glissement de l'enrobé. Après une étude géothermique, la voirie a été remise à plat.



DOSSIER

SCOLAIRE / JEUNESSE
410 280,25 euros
soit 28,2%



SOLIDARITÉ / SOCIAL (hors C.C.A.S.)
86 878,83 euros
soit 5,9%



ESPACES VERTS / ENVIRONNEMENT
131 906,57 euros
soit 8,9%



SÉCURITÉ / PRÉVENTION
95 709,05 euros
soit 6,6%



CULTURE / ASSOCIATIONS / SPORT / TOURISME
211 194,44 euros
soit 14,5%



BÂTIMENTS / PATRIMOINE
171 550,78 euros
soit 11,8%



ADMINISTRATION / GÉNÉRALE
124 763,05 euros
soit 8,6%



VOIRIE / SERVICES TECHNIQUES
226 891,30 euros
soit 15,4%



Le personnel communal

Le budget maîtrise l'évolution des coûts des personnels qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

Plusieurs éléments contraignent fortement le chapitre du Personnel :

- régime indemnitaire (IFFSEEP)
- mise en place du prélèvement à la source
- suppression quasi totale des Contrats Aides

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

La masse salariale de 2 350 900€ est en baisse de 0,85% en 2019, par le non-remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Répartition du personnel communal

Le budget maîtrise l'évolution des coûts des personnels qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

Plusieurs éléments contraignent fortement le chapitre du Personnel :

- régime indemnitaire (IFFSEEP)
- mise en place du prélèvement à la source
- suppression quasi totale des Contrats Aides

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

La masse salariale de 2 350 900€ est en baisse de 0,85% en 2019, par le non-remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Répartition du personnel communal

Le budget maîtrise l'évolution des coûts des personnels qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

Plusieurs éléments contraignent fortement le chapitre du Personnel :

- régime indemnitaire (IFFSEEP)
- mise en place du prélèvement à la source
- suppression quasi totale des Contrats Aides

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

La masse salariale de 2 350 900€ est en baisse de 0,85% en 2019, par le non-remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Répartition du personnel communal

Le budget maîtrise l'évolution des coûts des personnels qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

Plusieurs éléments contraignent fortement le chapitre du Personnel :

- régime indemnitaire (IFFSEEP)
- mise en place du prélèvement à la source
- suppression quasi totale des Contrats Aides

Une grande vigilance devra être observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité du service public.
- de répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents.

La masse salariale de 2 350 900€ est en baisse de 0,85% en 2019, par le non-remplacement systématique des agents malades et des départs en retraite.

Répartition du personnel communal

Le budget maîtrise l'évolution des coûts des personnels qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques comme aux coûts de gestion des services rendus. Les ressources humaines sont le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein d'une commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité.

CHIFFRES CLÉS

Ville

Fonctionnement

Dépenses : 5 966 311,65 €

Recettes : 5 966 311,65 €

Investissement

Dépenses : 2 564 786,28 €

Recettes : 2 564 786,28 €

C.C.A.S

Fonctionnement

Dépenses : 769 797,03 €

Recettes : 769 797,03 €

Investissement

Dépenses : 192 661,29 €

Recettes : 192 661,29 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

CHIFFRES CLÉS

Ville

Fonctionnement

Dépenses : 5 966 311,65 €

Recettes : 5 966 311,65 €

Investissement

Dépenses : 2 564 786,28 €

Recettes : 2 564 786,28 €

C.C.A.S

Fonctionnement

Dépenses : 769 797,03 €

Recettes : 769 797,03 €

Investissement

Dépenses : 192 661,29 €

Recettes : 192 661,29 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €

Investissement

Dépenses : 944 601,49 €

Recettes : 944 601,49 €

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses : 1 082 491,29 €

Recettes : 1 082 491,29 €